

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL DE CUY

Séance du 21/10/2016

L'an deux mille seize, à vingt et une heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, François SYLVESTRE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. COUSIN Gilles, M. CREPEL Olivier, M. DECLINCHAMP Frédéric, M. DUBOIS Gilbert, M. INGOUF Pascal, Mme LAUGAUDIN Chantal, Mme LAURET Emilie, M. LHOMME Yann, M. MAYNOU Albert, M. SYLVESTRE François, Mme SYLVESTRE Roselyne

Procuration(s) :

M. GODIN David donne pouvoir à Mme LAURET Emilie, Mme TESTA Marjorie donne pouvoir à M. CREPEL Olivier

Etai(ent) absent(s) :

Mme BUFFARD Nadine, M. LORNE Vincent

Etai(ent) excusé(s) :

M. GODIN David, Mme TESTA Marjorie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LAUGAUDIN Chantal

Date de convocation

17/10/2016

OBJET: Prix de vente plaque columbarium

Délibération n°2016-60

Date d'affichage

17/10/2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de vente d'une plaque de columbarium à 80€ à compter du 1er novembre 2016.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CUY, le 21 octobre 2016.
Le Maire,